

E2
S:*

28717077/29392/0107/c4 1/25
D.604291607874340287

EURL GEOTHERMIQUE
ZA Polen
76710 ESLETTES

Objet : Résultat audit QualiPAC Chauffage n°57247 (cas 1)

Identifiant entreprise : 33392

Fait le 17 novembre 2018, à Paris.

Monsieur,

Conformément à la charte QualiPAC Chauffage, Qualit'EnR a mandaté Evonia pour la réalisation d'un audit sur l'une de vos installations de pac air-eau.

Lors de l'audit de votre installation chez M./Mme MOORE, aucun défaut technique n'a été relevé.

Nous tenons à vous féliciter pour la qualité du travail effectué, qui contribue positivement à l'image des pompes à chaleur ainsi qu'à son développement durable dans notre pays.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que l'audit est un critère obligatoire pour le renouvellement de votre prochaine qualification et qu'une demande doit être déposée auprès de nos services pour obtenir votre prochain certificat de qualification.

Qualit'EnR est une association engagée auprès des professionnels notamment afin de promouvoir la qualité des installations EnR en France. C'est dans cette démarche d'amélioration des pratiques que nous aimerions connaître votre avis concernant le déroulement de cet audit au travers d'une enquête de satisfaction. Le code de sécurité suivant 57247 vous sera demandé au début de cette enquête électronique accessible depuis le lien suivant : enquête de satisfaction - https://docs.google.com/forms/d/1qsf2wCNfTm_HetD6xc0iLj1p-MBHIW5LUUU0AlqCwQ/viewform.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

André Joffre
Président de Qualit'EnR

Ref.	Niveau du défaut	Intitulé
Aucune erreur constatée		

Analyse technique

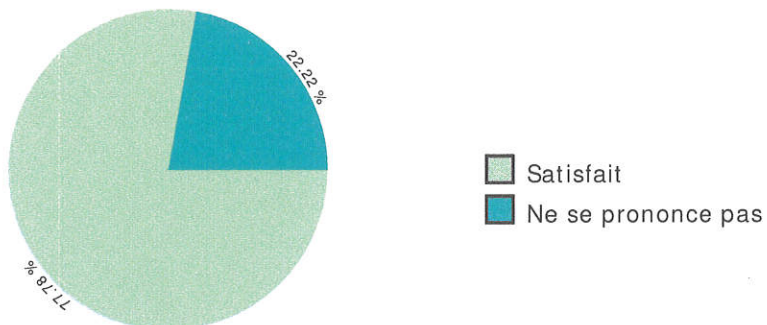
Risques pour l'utilisateur (identifiés par un examen visuel)	non
Commentaires	-
Risques pour le fonctionnement (identifiés par un examen visuel)	non
Commentaires	-

Récapitulatif des défauts constatés

Défauts à corriger	A	EcM
CAS :	Cas n°1 Prestation excellente 0 défaut	
1 - Prestation excellente 0 défaut 2 - Prestation satisfaisante 1 à 4 défauts A 3 - Prestation insuffisante 1 défaut EcM ou 5 défauts A et plus 4 - Prestation défailante 2 défauts EcM et plus		
Délais de réparation	-	
Contre visite obligatoire	non	

Legende :

- A : Anomalie (défaut mineur)
- EcM : Ecart majeur (défaut majeur)
- Obs : Observation



Engagement de l'auditeur

Dans le cadre de la conduite de ce contrôle de réalisation et de la rédaction de ce rapport, l'auditeur a déclaré :

- ne pas avoir exercé au cours des 2 dernières années de services ou activités similaires à l'entreprise auditée ;
- ne pas avoir exercé au cours des 2 dernières années une activité de conseil auprès de l'audité ;
- à ce que le présent contrôle ait été réalisé avec la plus grande objectivité et impartialité.

Conclusion générale

Niveau global de la prestation technique : Cas 1

Commentaire général de l'organisme de contrôle : l'entreprise a démontré, par ce chantier, une réalisation technique de qualité. et a su prendre en compte les attentes de son client et lui a apporté une réponse technique adaptée.

